

## SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 21 mai 2013, à 19 h32, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Le siège du district 7 est vacant.

### Sont également présents :

La directrice générale M<sup>me</sup> Manon Bernard, le trésorier M. Marco Pilon, la vérificatrice externe M<sup>me</sup> Jocelyne Poirier pour la présentation des états financiers ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

## 13-05-525 ORDRE DU JOUR

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 21 mai 2013 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

### *Minute de réflexion*

### *Présences*

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 2.1 Assemblée publique de consultation, séance ordinaire du 6 mai 2013 et séance extraordinaire du 13 mai 2013
  - 2.2 Présentation des états financiers
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **AFFAIRES DU CONSEIL**
  - 4.1 Fondation de l'Hôpital du Suroît / Tournoi de golf 2013 / Aide financière
  - 4.6 Ville de l'Île-Perrot / Tournoi de golf du maire / 20<sup>e</sup> édition 2013 / Aide financière
  - 4.7 Notre-Dame-De-L'Île-Perrot / Souper de la mairesse 2013 / Achat de billets
  - 4.10 Demande à la Commission municipale du Québec / Exemption de taxes / Arc-en-ciel (Vaudreuil-Soulanges)
  - 4.12 Fondation de la Maison Trestler / Concert bénéfique 2013 / Achat de billets
5. **GREFFE**
  - 5.1 Mandat / Services juridiques / Dossier d'évaluation foncière / Tribunal administratif du Québec / SAI-M-211286-1305 et SAI-M-211292-1305 / Matricule 6330-79-9640 / 21 919, chemin Dumberry
  - 5.2 Mandat / Services juridiques / Commission d'accès à l'information / Dossier CAI 1006769
  - 5.3 Toponymie / Modification résolution n<sup>o</sup> 13-05-425 / Rue Rousseau
6. **TRÉSORERIE**
  - 6.1 Dépôt de la liste des comptes
  - 6.2 Procès-verbal de correction / Résolution n<sup>o</sup> 13-05-432 / Émission d'obligations / Résolution de courte échéance

- 6.3 Dépôt du rapport financier et des rapports du vérificateur externe (auditeur indépendant) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012

## **7. RESSOURCES HUMAINES**

- 7.1 Comité santé et sécurité du travail / Procès-verbal / Employés cols bleus
- 7.2 Lettre d'entente / Association des employés cadres / Reconnaissance années d'expérience / Calcul du crédit des vacances annuelles / Mesure transitoire congé annuel / Autorisation signature
- 7.3 Lettre d'entente / Association des employés cadres / Échelle salariale distincte / Service de sécurité incendie / Autorisation signature
- 7.4 Service de sécurité incendie / Embauche à titre régulier / Capitaine aux opérations
- 7.5 Service de la trésorerie / Prolongation / Embauche temporaire / Commis taxation-perception
- 7.6 Service du greffe / Embauche temporaire / Agente de bureau 2
- 7.7 Service des arts et de la culture / Embauche temporaire / Commis aux prêts
- 7.8 Service de sécurité incendie / Embauche à titre régulier / Chef de division – Opérations

## **8. COMMUNICATIONS**

## **9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE**

## **10. ARTS ET CULTURE**

## **11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 11.1 Équipes de cheerleading Les Citadins / Championnats canadiens de cheerleading / Aide financière
- 11.2 Délégation / Pouvoir de signer la confirmation du propriétaire / Demande de permis pour servir ou vente d'alcool / Salles municipales
- 11.3 COOP marché gourmet / Entente de location / Période estivale 2013

## **12. PROTECTION PUBLIQUE**

## **13. TRAVAUX PUBLICS**

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-24 / Fourniture d'une mini Fourgonnette année 2013 neuve – Dodge Grand Caravan
- 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-20 / Location de machineries lourdes avec opérateur pour l'entretien des routes non asphaltées
- 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-21 / Location d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur – code 1304
- 13.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-22 / Location d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur – code 1308/1310
- 13.5 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-23 / Location d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur – code 1313
- 13.6 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Fourniture de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) / Saison 2012-2013
- 13.7 Correction / Résolution n° 13-05-463 / Appel d'offres n° 401-110-13-17 / Fourniture de services d'agents de sécurité

## **14. EAUX**

- 14.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.7 / Services d'ingénierie / Surveillance / Travaux reliés au projet de mise à niveau de la station d'épuration
- 14.2 Critères d'évaluation et de pondération / Services d'ingénierie / Surveillance des travaux / Mise à niveau de l'usine d'épuration / Règlement n° 1605

## **15. SERVICES TECHNIQUES**

- 15.1 Ordre de changement n<sup>os</sup> 115, 116, 117 / Construction du centre multisports / Règlement n<sup>o</sup> 1601
- 15.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-13-19 / Réfection de la structure de la passerelle piétonnière sur l'avenue St-Henri
- 15.4 Correction / Résolution n<sup>o</sup> 13-05-475 / Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Surveillance / Construction des services municipaux sur une partie de l'avenue André-Chartrand
- 15.5 Adjudication de contrat / Appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-13-11 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux de construction / parc de planches à roulettes « coulé en place » / Parc de la paix situé sur l'avenue Saint-Charles

## **16. URBANISME**

- 16.1 PIIA / 3031, boulevard de la Gare / Architecture / Implantation bâtiment principal / Zone C2-1005 / CCU n<sup>o</sup> 13-04-48

## **17. ENVIRONNEMENT**

## **18. RÉGLEMENTATION**

- 18.1 Adoption / Règlement n<sup>o</sup> 1640-01 / Modification / Programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes
- 18.2 Adoption second projet / Règlement n<sup>o</sup> 1275-184 / Modification / Normes habitations / Agriculture en zone agricole / Secteur ensemble des zones agricoles
- 18.4 Adoption / Règlement n<sup>o</sup> 1588-01 / Modification / Entente avec promoteur / Services municipaux / Projet « Rivière de la cité »
- 18.5 Adoption / Règlement n<sup>o</sup> 1664 / Autorisation / Acquisition véhicule autopompe citerne / Service de prévention incendie
- 18.6 Adoption / Règlement 1275-169 / Règlement modifiant le Règlement de zonage n<sup>o</sup> 1275 afin de modifier des normes se rapportant à l'apparence extérieure des bâtiments; aux bâtiments, constructions et usages accessoires; à l'aménagement extérieur; aux piscines; aux constructions et équipements autorisés dans les cours à l'étalage et la vente extérieure temporaire; aux matériaux de revêtement extérieur
- 18.7 Adoption second projet / Règlement n<sup>o</sup> 1275-176 / Modification / Création zone H3-535 à même la zone P3-513 / Secteur rue Galt à l'ouest de la rue Sherwood
- 18.8 Adoption second projet / Règlement n<sup>o</sup> 1275-185 / Modification / Ajout norme de stationnement / Zone C2-1005 / Secteur du boulevard de la Gare à l'ouest de la rue Édouard-Lalonde
- 18.9 Adoption second projet / Règlement n<sup>o</sup> 1275-186 / Modification / Autorisation usages / Zone I2-752 / Commerce artériel (C3) / Secteur de la rue Chicoine à l'ouest du rang Saint-Antoine
- 18.10 Adoption projet / Règlement n<sup>o</sup> 1274-14 / Modification / Permis et certificats de régie interne / Ajout / définition de « Aménagement paysager »
- 18.11 Avis de motion / Règlement n<sup>o</sup> 1274-14 / Modification / Permis et certificat de régie interne / Ajout / définition de « Aménagement paysager »
- 18.12 Adoption projet / Règlement n<sup>o</sup> 1275-187 / Modification / Normes de plantation et d'aménagement paysager
- 18.13 Avis de motion / Règlement n<sup>o</sup> 1275-187 / Modification / Normes de plantation et d'aménagement paysager

## **19. DIRECTION GÉNÉRALE**

- 19.1 Autorisations de la direction générale

## **20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS**

## **21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE**

## **22. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**« ADOPTÉE »**

**13-05-526 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* :

- assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 6 mai 2013;
- séance extraordinaire du 13 mai 2013.

« ADOPTÉE »

**13-05-527 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Présentation des états financiers par M<sup>me</sup> Jocelyne Poirier, CA, et Marco Pilon, trésorier.

**13-05-528 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**13-05-529 FONDATION DE L'HÔPITAL DU SUROÏT / TOURNOI DE GOLF 2013 / AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf annuel organisé par la Fondation de l'Hôpital du Suroît;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinq cents dollars (500 \$) soit versé à titre de commandite à la Fondation de l'Hôpital du Suroît pour le tournoi de golf annuel qui aura lieu le 11 septembre 2013 au club de golf Summerlea;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-05-530 VILLE DE L'ÎLE-PERROT / TOURNOI DE GOLF DU MAIRE / 20<sup>E</sup> ÉDITION 2013 / AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf du maire de la Ville de L'Île-Perrot dont les profits engendrés permettent de soutenir la cause de la Fondation du Maire qui vient en aide aux jeunes et aux organismes de la région;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux cents dollars (200 \$) soit versé à la Ville de L'Île-Perrot à titre de commandite pour l'organisation et la réussite du tournoi de golf du maire qui se tiendra le 7 juin 2013 au Club de golf Le Falcon;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-05-531 NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT / SOUPER DE LA MAIRESSE 2013 / ACHAT DE BILLETS**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au souper de la mairesse de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot;

CONSIDÉRANT que les profits amassés servent au développement et à l'amélioration des infrastructures dédiées aux jeunes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de deux (2) billets au montant de cent quatre-vingt-cinq dollars (185 \$) chacun pour participer au souper de la mairesse de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot qui aura lieu le 18 juin 2013;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-05-532 DEMANDE À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC / EXEMPTION DE TAXES / ARC-EN-CIEL (VAUDREUIL-SOULANGES)**

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale doit consulter la Ville avant de se prononcer sur une demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes;

CONSIDÉRANT que Arc-en-ciel (Vaudreuil-Soulanges) demande d'être reconnue pour fins d'exemption de taxes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion informe la Commission municipale du Québec qu'elle ne s'objecte pas à la demande.

« ADOPTÉE »

**13-05-533 FONDATION DE LA MAISON TRESTLER / CONCERT BÉNÉFICE 2013 / ACHAT DE BILLETS**

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au concert bénéfice 2013 organisé par la Fondation de la Maison Trestler;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de quatre (4) billets au montant de cent vingt-cinq dollars (125 \$) chacun pour le concert bénéfice organisé par la Fondation de la Maison Trestler qui aura lieu le 30 mai 2013 à l'église Saint-Michel et qui sera suivi d'une réception à la Maison Trestler;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-05-534 MANDAT / SERVICES JURIDIQUES / DOSSIER D'ÉVALUATION FONCIÈRE / TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC / SAI-M-211286-1305 ET SAI-M-211292-1305 / MATRICULE 6330-79-9640 / 21 919, CHEMIN DUMBERRY**

CONSIDÉRANT la résolution n° 12-10-956 confiant à la firme Dufresne Hébert Comeau le mandat de représenter la Ville dans le cadre d'un recours logé devant le Tribunal administratif du Québec à l'égard des inscriptions au rôle triennal 2010 du matricule 6330-79-9640 pour un immeuble sis au 21 919, chemin Dumberry;

CONSIDÉRANT que des plaintes ont également été logées à l'égard du même immeuble pour le rôle triennal 2013;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la firme Dufresne Hébert Comeau, avocats, soit mandatée afin de représenter la Ville dans les dossiers SAI-M-211286-1305 et SAI-M-211292-1305 du Tribunal administratif du Québec;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-05-535 MANDAT / SERVICES JURIDIQUES / COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION / DOSSIER CAI 1006769**

CONSIDÉRANT la demande de révision logée par Sarazin avocats inc à la Commission d'accès à l'information à l'encontre d'une décision du responsable de l'accès aux documents publics de la Ville datée du 14 février 2013;

CONSIDÉRANT que la Ville doit mandater un avocat afin de la représenter devant ce tribunal;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE Me Yvon Duplessis, avocat, soit mandaté afin de représenter la Ville dans le dossier 1006739 de la Commission d'accès à l'information;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-05-536 TOPONYMIE / MODIFICATION RÉOLUTION N° 13-05-425 / RUE ROUSSEAU**

CONSIDÉRANT la résolution n° 13-05-425 supprimant l'impasse Rousseau comme voie de circulation et modifiant la numérotation des immeubles;

CONSIDÉRANT la recommandation de Postes Canada de ne pas réutiliser l'une des adresses pour un autre emplacement;

CONSIDÉRANT que cette recommandation implique le changement de quatre adresses déterminées dans la résolution n° 13-05-425;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE les adresses des immeubles suivants, déjà modifiées par la résolution n° 13-05-425, soient de nouveau modifiées comme suit :

Matricule	Adresse	Lot	Résolution 13-05-425	Nouvelle adresse
6623-55-6561	31, Impasse Rousseau	1 546 810	8, rue Rousseau	10, rue Rousseau
6623-65-1649	42, Impasse Rousseau	1 546 829	10, rue Rousseau	12, rue Rousseau
6623-65-0966	38, Impasse Rousseau	1 546 814	12, rue Rousseau	14, rue Rousseau
6623-65-0780	34, Impasse Rousseau	1 546 813	14, rue Rousseau	16, rue Rousseau

« ADOPTÉE »

**13-05-537 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES**

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 26 avril 2013 totalisant un montant d'un million cinq cent trente-six mille trois cent soixante-cinq dollars et trente-six cents (1 536 365,36 \$).

**13-05-538 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION / RÉOLUTION N° 13-05-432 / ÉMISSION D'OBLIGATIONS / RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE**

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 6 mai 2013, la résolution n° 13-05-432 relative l'émission d'obligations de courte échéance;

CONSIDÉRANT que la mention du règlement 1601 F.C.C.Q. apparaissant à ladite résolution n'aurait pas dû y être;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par le greffier le 10 mai 2013 afin d'y corriger cette erreur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction de la résolution n° 13-05-432 donné par le greffier le 10 mai 2013.

« ADOPTÉE »

**13-05-539 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DES RAPPORTS DU VÉRIFICATEUR EXTERNE (AUDITEUR INDÉPENDANT) POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

DE prendre acte du rapport financier préparé et déposé par le trésorier ainsi que le dépôt des rapports du vérificateur externe (auditeur indépendant) préparés par la firme Goudreau Poirier inc. pour l'exercice financier de la Ville de Vaudreuil-Dorion terminé le 31 décembre 2012.

« ADOPTÉE »

**13-05-540 COMITÉ SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL / PROCÈS-VERBAL / EMPLOYÉS COLS BLEUS**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail des employés cols bleus tenue le 20 mars 2013 et que ledit document soit déposé aux archives de la municipalité

« ADOPTÉE »

**13-05-541 LETTRE D'ENTENTE / ASSOCIATION DES EMPLOYÉS CADRES / RECONNAISSANCE ANNÉES D'EXPÉRIENCE / CALCUL DU CRÉDIT DES VACANCES ANNUELLES / MESURE TRANSITOIRE CONGÉ ANNUEL / AUTORISATION SIGNATURE**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise M. Guy Pilon, maire, M<sup>me</sup> Manon Bernard, directrice générale ainsi que M. Martin Houde, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et l'*Association des employés cadres*, concernant la reconnaissance des années de service des employés cadres ainsi que la mesure transitoire dans le cadre du congé annuel.

« ADOPTÉE »

**13-05-542 LETTRE D'ENTENTE / ASSOCIATION DES EMPLOYÉS CADRES / ÉCHELLE SALARIALE DISTINCTE / SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / AUTORISATION SIGNATURE**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise M. Guy Pilon, maire, M<sup>me</sup> Manon Bernard, directrice générale ainsi que M. Martin Houde, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et l'*Association des employés cadres*, concernant l'échelle salariale distincte des employés cadres du Service de sécurité incendie.

« ADOPTÉE »

**13-05-543 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / EMBAUCHE À TITRE RÉGULIER / CAPITAINE AUX OPÉRATIONS**

CONSIDÉRANT la création du poste régulier à temps complet de capitaine aux opérations au sein du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la résolution n° 13-05-542 autorisant la signature de l'entente à intervenir entre la Ville et l'*Association des employés cadres* en regard de l'échelle salariale des employés cadres du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 8 mai 2013;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville embauche M. Yves Gaumond, au poste régulier à temps complet de capitaine aux opérations au sein du Service de sécurité incendie et ce, à compter du 22 mai 2013, au salaire prévu à l'annexe B-1 (classe 1 - échelon 5) de la nouvelle échelle salariale à être incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés cadres*, le tout selon les termes et conditions énoncés à ladite Entente;

QUE M. Gaumond aura une période de probation de douze (12) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

Le tout conditionnellement à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche;

ET QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Gaumond.

QUE le transfert budgétaire suivant soit autorisé :

DE :	02-220-00-116	Salaire régulier pompiers	47 925 \$
À :	02-220-00-140	Salaire régulier cadres	47 925 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-05-544 SERVICE DE LA TRÉSORERIE / PROLONGATION / EMBAUCHE TEMPORAIRE / COMMIS TAXATION-PERCEPTION**

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Gabriel Parent s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT la résolution n°.12-05-444;

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche de M. Marco Pilon, trésorier, en date du 29 avril 2013;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine la prolongation d'embauche temporaire de M<sup>me</sup> Caroline Bédard au poste de commis à la taxation-perception au sein du Service de la trésorerie et ce, à compter du 29 avril 2013, selon les besoins du Service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-05-545 SERVICE DU GREFFE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / AGENTE DE BUREAU 2**

CONSIDÉRANT les besoins en personnel administratif au sein du Service du greffe;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 2 mai 2013;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M<sup>me</sup> Céline Vernier à titre d'agente de bureau 2 temporaire au sein du Service du greffe et ce, à compter du 6 mai 2013, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-05-546 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / COMMIS AUX PRÊTS**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 3 mai 2013;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M. Frédéric-Antoine Raymond à titre de commis aux prêts au sein du Service des arts et de la culture, et ce, à compter du 6 mai 2013, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-05-547 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / EMBAUCHE À TITRE RÉGULIER / CHEF DE DIVISION – OPÉRATIONS**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 10 mai 2013;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville embauche M. Joël Sauvé, au poste régulier à temps complet de Chef de division - Opérations au sein du Service de sécurité incendie et ce, à compter du 17 juin 2013, au salaire prévu à l'annexe B-1 (classe 2 - échelon 6) de la nouvelle échelle salariale à être incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés cadres*, le tout selon les termes et conditions énoncés à ladite Entente;

QUE M. Sauvé aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

Le tout conditionnellement à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche;

ET QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Sauvé.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-05-548 ÉQUIPES DE CHEERLEADING LES CITADINS / CHAMPIONNATS CANADIENS DE CHEERLEADING / AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par les équipes de cheerleading Les Citadins dans le cadre de leur participation aux championnats canadiens de cheerleading qui auront lieu à Sherbrooke en mai prochain;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster le montant d'aide financière pour tenir compte du nombre de participantes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux mille dollars (2 000 \$) soit versé à la Commission scolaire des Trois-Lacs à titre d'aide financière pour les participantes résidant à Vaudreuil-Dorion faisant partie des équipes de cheerleading Les Citadins qui participeront aux championnats canadiens de cheerleading à Sherbrooke les 18 et 19 mai 2013;

QUE ce montant sera versé à la suite de la transmission au Service des loisirs et de la vie communautaire des frais de dépenses et preuves de participation à l'événement susdit;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-05-549 DÉLÉGATION / POUVOIR DE SIGNER LA CONFIRMATION DU PROPRIÉTAIRE / DEMANDE DE PERMIS POUR SERVIR OU VENTE D'ALCOOL / SALLES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT que la Ville loue plusieurs salles à des fins sociales ou récréatives;

CONSIDÉRANT que dans plusieurs cas, les locateurs doivent demander à la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) une attestation du propriétaire confirmant notamment que celui-ci est détenteur d'une assurance à l'égard des lieux loués;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser, outre le greffier, d'autres personnes à signer cette confirmation;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire, M. Denis Ladouceur ainsi qu'un membre de son personnel, Madame Suzanne Mailly, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville ladite confirmation;

QU'une copie de la présente soit transmise à la RACJ.

« ADOPTÉE »

**13-05-550 COOP MARCHÉ GOURMET / ENTENTE DE LOCATION / PÉRIODE ESTIVALE 2013**

CONSIDÉRANT que dans le cadre d'un projet pilote, la Coop du marché gourmet a exploité avec succès au courant de la saison estivale 2012, sur un terrain prêté par la Ville, un marché champêtre destiné à la vente de produits alimentaires cultivés ou transformés sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la demande renouvelée de la Coop pour la location d'une partie du stationnement arrière de l'aréna municipal pour pouvoir y exploiter, à tous les jeudis soir, un marché champêtre pour la saison estivale 2013;

CONSIDÉRANT que le Conseil estime essentiel que les produits vendus dans les kiosques proviennent principalement et prioritairement du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de louer à la Coop un emplacement d'une superficie approximative de 20 174 pieds carrés les jeudis de 14 h à 21 h pour la période du 16 mai au 29 août inclusivement (excluant les 20 et 27 juin 2013) pour un montant total de mille cinquante dollars (1 050 \$), le tout conformément au projet soumis par le Service des loisirs et de la vie communautaire en date du 17 mai 2013;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville l'entente à intervenir;

« ADOPTÉE »

**13-05-551 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-24 / FOURNITURE D'UNE MINI FOURGONNETTE ANNÉE 2013 NEUVE – DODGE GRAND CARAVAN**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'une mini fourgonnette année 2013 neuve – Dodge Grand Caravan, deux (2) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 7 mai 2013 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, une seule soumission respectait les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-13-24;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle), 7315, boulevard Newman, Lasalle, (Québec), H8N 2V3, pour d'une mini fourgonnette année 2013 neuve – Dodge Grand Caravan au montant de vingt-trois mille cinq cent quarante-trois dollars et quatre-vingt-treize cents (23 543,93 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-24;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement et remboursées sur une période 5 ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-05-552 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-20 / LOCATION DE MACHINERIES LOURDES AVEC OPÉRATEUR POUR L'ENTRETIEN DES ROUTES NON ASPHALTÉES**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la location de machineries lourdes avec opérateur pour l'entretien des routes non asphaltées, quatre (4) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 7 mai 2013 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-13-20;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Entreprises C. Sauvé inc., 429, chemin du Fleuve, Coteau-du-Lac, (Québec), J0P 1B0, pour la location de machineries lourdes avec opérateur pour l'entretien des routes non asphaltées et ce, aux taux horaires suivants :

- location d'une niveleuse avec opérateur code 0218/0222 au taux horaire de cent vingt-six dollars et quarante-sept cents (126,47 \$), incluant les taxes applicables;
- location d'un rouleau compresseur avec opérateur code 2068 au taux horaire de cent quatorze dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (114,98 \$), incluant les taxes applicables;
- location d'un camion tracteur avec semi remorque de deux (2) essieux minimum avec chauffeur au taux horaire de cent quatorze dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (114,98 \$), incluant les taxes applicables;

Le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-20;

QUE le directeur des travaux publics ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location de machineries lourdes avec opérateur pour l'entretien des routes non asphaltées jusqu'à concurrence du montant budgété.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-553

**ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-21 / LOCATION D'UNE PELLE HYDRAULIQUE SUR CHENILLES AVEC OPÉRATEUR – CODE 1304**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la location d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur – code 1304, trois (3) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 7 mai 2013 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-13-21;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Excavation Vaudreuil inc., 250, rue Rodolphe-Besner, unité 10, Vaudreuil-Dorion, (Québec), J7V 8P2, pour la location d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur – code 1304 et ce, pour un montant total de treize mille soixante-un dollars et seize cent (13 061,16 \$) incluant les taxes applicables;

QUE l'adjudicataire fournisse les services requis aux taux horaires suivants basés sur un nombre d'heure annuel estimé :

- location d'environ cent (100) heures d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur – code 1304 au taux horaire de cent trois dollars et quarante-huit cents (103,48 \$), incluant les taxes applicables;
- location d'environ vingt (20) heures d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur – code 1304 équipée d'un brise roche (force d'impact de 175 kg-m) au taux horaire de cent trente-cinq dollars et soixante-sept cents (135,67 \$), incluant les taxes applicables;

Le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-21;

QUE le directeur des travaux publics ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur – code 1304 jusqu'à concurrence du montant budgété.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-05-554 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-22 / LOCATION D'UNE PELLE HYDRAULIQUE SUR CHENILLES AVEC OPÉRATEUR – CODE 1308/1310**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la location d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur – code 1308/1310, deux (2) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 7 mai 2013 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-13-22;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Excavation Vaudreuil inc., 250, rue Rodolphe-Besner, unité 10, Vaudreuil-Dorion, (Québec), J7V 8P2, pour la location d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur – code 1308/1310 et ce pour un montant total de dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-onze dollars et dix-huit cents (17 591,18 \$), incluant les taxes applicables;

QUE l'adjudicataire fournisse les services requis aux taux horaires suivants basés sur un nombre d'heure annuel estimé :

- location d'environ cent (100) heures d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur – code 1308/1310 au taux horaire de cent vingt-et-un dollars et quatre-vingt-sept cents (121,87 \$), incluant les taxes applicables;
- location d'environ vingt (20) heures d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur – code 1308/1310 équipée d'un brise roche (force d'impact de 175 kg-m) au taux horaire de deux cent soixante-dix dollars et treize cents (270,13 \$), incluant les taxes applicables;

Le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-22;

QUE le directeur des travaux publics ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur – code 1308/1310 jusqu'à concurrence du montant budgété.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-05-555 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-23 / LOCATION D'UNE PELLE HYDRAULIQUE SUR CHENILLES AVEC OPÉRATEUR – CODE 1313**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la location d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur – code 1313, quatre (4) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 7 mai 2013 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-13-23;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Pavages Vaudreuil Ltée, 888, montée Labossière Vaudreuil-Dorion, (Québec), J7V 8P2, pour la location d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur – code 1313 et ce, au taux horaire de cent quarante-deux dollars et cinquante-sept cents (142,57 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-23;

QUE le directeur des travaux publics ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur – code 1313 jusqu'à concurrence du montant budgété.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-05-556      RATIFICATION / ADJUDICATION DE CONTRAT / ACHAT REGROUPÉ / UMQ / FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM) / SAISON 2012-2013**

CONSIDÉRANT la résolution n° 12-09-821, adoptée le 5 septembre 2012, par laquelle le Conseil mandatait l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de procéder en son nom à une demande de soumissions pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture et l'analyse des soumissions, l'UMQ a adjugé à Sifto Canada le contrat pour le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville ratifie l'adjudication du contrat à Sifto Canada pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium), pour la saison 2012-2013 et ce, pour un taux unitaire de 82,56 \$ la tonne métrique, taxes applicables non comprises;

QUE soient ratifiés toutes les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) pour la saison 2012-2013 effectués par le directeur du Service des travaux publics, ou toute personne de qui il relève.

« ADOPTÉE »

**13-05-557      CORRECTION / RÉOLUTION N° 13-05-463 / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-17 / FOURNITURE DE SERVICES D'AGENTS DE SÉCURITÉ**

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres pour la fourniture de services d'agents de sécurité a été réalisé en utilisant des critères qualitatifs conformément à l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que la résolution n° 13-05-463 indique erronément que le contrat a été adjugé à la firme ayant déposé la soumission présentant le prix le plus bas;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger ladite résolution pour qu'il y soit indiqué que le contrat a été adjugé au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'expression « ...le plus bas soumissionnaire » contenue à la résolution n° 13-05-463 soit remplacée par l'expression « le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage »;

« ADOPTÉE »

**13-05-558 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-R1605.7 / SERVICES D'INGÉNIERIE / SURVEILLANCE / TRAVAUX RELIÉS AU PROJET DE MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION**

CONSIDÉRANT que quatre (4) soumissions ont été reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour la surveillance des travaux de l'agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration dans le dossier n° 401-110-13-R1605.7;

CONSIDÉRANT que le nombre de points attribués à l'un des critères contenus au document d'appel d'offres excède 30 contrairement au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que cette erreur, découverte le 14 mai 2013, est susceptible de vicier le processus d'adjudication du contrat;

CONSIDÉRANT que le nom des soumissionnaires a été dévoilé publiquement le 14 mai 2013 à 14 h, mais qu'aucune des enveloppes déposées dans le cadre du présent appel d'offres n'a été ouverte;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reprendre le processus d'appel d'offres pour les services professionnels de surveillance des travaux d'agrandissement et de mise à niveau de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retourner aux soumissionnaires leur enveloppe respective sans les ouvrir;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'appel d'offres pour les services professionnels de surveillance des travaux d'agrandissement et de mise à niveau de la station d'épuration dans le dossier n° 401-110-13-R1605.7 soit annulé et repris ultérieurement dans un autre dossier;

QUE les enveloppes reçues dans le cadre de cet appel d'offres soient retournées aux soumissionnaires;

« ADOPTÉE »

**13-05-559 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES D'INGÉNIERIE / SURVEILLANCE DES TRAVAUX / MISE À NIVEAU DE L'USINE D'ÉPURATION / RÈGLEMENT N° 1605**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document *Critères d'évaluation et de pondération pour le document d'appel d'offres de services d'ingénierie pour la surveillance des travaux – Mise à niveau de la station d'épuration* préparé par le directeur du Service des eaux, en date du 17 mai 2013, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres n° 401-110-13-R1605.7 à l'égard des services précités dans le cadre de la mise à niveau de la station d'épuration.

« ADOPTÉE »

**13-05-560 ORDRE DE CHANGEMENT N<sup>OS</sup> 115, 116, 117 / CONSTRUCTION DU CENTRE MULTISPORTS / RÈGLEMENT N° 1601**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n<sup>os</sup> 115, 116 et 117 reliés au projet « Construction d'un centre multidisciplinaire – Règlement n<sup>o</sup> 1601 » totalisant un montant de treize mille cinq cent quatre-vingt-trois dollars et quatre-vingt-huit cents (13 583,88 \$), taxes applicables non comprises;

« ADOPTÉE »

**13-05-561 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N<sup>o</sup> 401-110-13-19 / RÉFECTION DE LA STRUCTURE DE LA PASSERELLE PIÉTONNIÈRE SUR L'AVENUE ST-HENRI**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la réfection de la structure de la passerelle piétonnière sur l'avenue St-Henri, trois (3) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 8 mai 2013 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-13-19;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Construction Camvi inc., 5005, boulevard St-Jean-Baptiste, Montréal, (Québec), H1B 5V3, pour la réfection de la structure de la passerelle piétonnière sur l'avenue St-Henri et ce, pour un montant de cent quatre-vingt-neuf mille six cent cinquante-et-un dollars et vingt-six cents (189 651,26 \$) , incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-13-19;

QU'un montant de 171 405 \$ soit financé par le fonds de roulement et remboursé sur une période de dix (10) ans et le solde par le fonds général;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-05-562 CORRECTION / RÉOLUTION N<sup>o</sup> 13-05-475 / CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS / SURVEILLANCE / CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX SUR UNE PARTIE DE L'AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND**

CONSIDÉRANT que la résolution n<sup>o</sup> 13-05-475 prévoyant les critères d'évaluation et de pondération contient une erreur qu'il convient de corriger;

CONSIDÉRANT que cette résolution ne vise que la surveillance des travaux;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE toute référence à la confection de plans et devis apparaissant à la résolution n<sup>o</sup> 13-05-475 soit enlevée;

« ADOPTÉE »

**13-05-563 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N<sup>o</sup> 401-110-13-11 / SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / TRAVAUX DE CONSTRUCTION / PARC DE PLANCHES À ROULETTES « COULÉ EN PLACE » / PARC DE LA PAIX SITUÉ SUR L'AVENUE SAINT-CHARLES**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour les services professionnels en vue de préparer les plans et devis et effectuer la surveillance des travaux de construction d'un parc de planches à roulettes « coulé en place » dans le parc de la paix situé sur l'avenue Saint-Charles, deux (2) soumissions ont été reçues, au plus tard à 11 h, le 9 mai 2013;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 10 mai 2013;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Les Services exp inc., 1000, avenue Saint-Charles, bureau 1008, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P5, pour les services professionnels en vue de préparer les plans et devis et effectuer la surveillance des travaux de construction d'un parc de planches à roulettes « coulé en place » dans le parc de la paix situé sur l'avenue Saint-Charles et ce, pour un montant de soixante-dix-neuf mille trois cent trente-deux dollars et soixante-quinze cents (79 332,75 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-13-11;

QUE ces coûts soient financés par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-05-564 PIIA / 3031, BOULEVARD DE LA GARE / ARCHITECTURE / IMPLANTATION  
BÂTIMENT PRINCIPAL / ZONE C2-1005 / CCU N° 13-04-48**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-04-48 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 avril 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3031, boulevard de la Gare, l'architecture du CSSS Vaudreuil-Soulanges, le tout tel que montré au document de présentation, dossier 10423, dessin n° A002, préparé par NEUF architectes, en date du 14 mai 2013 et ce, sous réserve des conditions suivantes :

- la Division – Permis et inspections de la Ville devra être mandatée afin de modifier le Règlement de zonage n° 1275 de façon à réduire le ratio cases de stationnement étant donné que le terrain est localisé à proximité de la gare;
- l'établissement d'un lien piétonnier en cour avant entre le bâtiment et les cases de stationnement pour personnes handicapées;
- l'espace de chargement et déchargement fonctionnel (avec porte de service) est requis et devra être dissimulé de la voie publique par un écran ou autre;
- l'aménagement paysager devra être conforme au Règlement de zonage n° 1275, ainsi qu'aux critères et objectifs du PIIA;
- des arbres devront être plantés dans les îlots de verdure localisés aux extrémités des sections de stationnement;
- la gestion des déchets et recyclage devra être conforme au Règlement n° 1586 sur les matières résiduelles;
- les plans civils et de gestion des eaux pluviales devront faire l'objet d'une approbation par la Division technique;
- les plans de construction devront faire l'objet d'une approbation par le Service de sécurité incendie;
- les appareils mécaniques au toit devront être non visibles de la voie publique ou être dissimulés par un écran approprié;
- une nouvelle implantation devra être produite de façon à rendre l'accès aux feux de circulation plus fluide et sécuriser la traversée piétonnière entre l'aire de stationnement pour personnes handicapées et l'entrée principale du bâtiment;

- d'accepter la demande de dérogation mineure afin de réduire la zone tampon de la section située directement derrière le bâtiment principal à une largeur de 4 mètres au lieu de 10 mètres, tel qu'exigé à l'article 3.2.10.2 du Règlement de zonage n° 1275 à la condition que la zone tampon, particulièrement cette section, fasse l'objet d'un aménagement paysager beaucoup plus dense et composé de feuillus et de conifères.
- d'accorder une dérogation mineure afin de permettre un accès à la rue de 16 mètres de largeur, alors que l'article 2.2.16.2.3.1. du Règlement de zonage n° 1275 autorise une largeur maximale de 11 mètres.

« ADOPTÉE »

**13-05-565 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1640-01 / MODIFICATION / PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1640-01 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1640-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement relatif au programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes ».

« ADOPTÉE »

**13-05-566 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-184 / MODIFICATION / NORMES HABITATIONS / AGRICULTURE EN ZONE AGRICOLE / SECTEUR ENSEMBLE DES ZONES AGRICOLES**

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 6 mai 2013 un premier projet de règlement portant le n° 1275-184 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 21 mai 2013 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-184 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les normes concernant les habitations non agricoles ou non requises pour l'agriculture dans une zone agricole »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

**13-05-567 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1588-01 / MODIFICATION / ENTENTE AVEC PROMOTEUR / SERVICES MUNICIPAUX / PROJET « RIVIÈRE DE LA CITÉ »**

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 6 mai 2013 un projet de règlement portant le n° 1588-01;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 21 mai 2013;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1588-01 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1588-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Groupe N.A.M. inc. » pour la préparation des plans et devis, la surveillance, les travaux de fondation de rues et les services municipaux d'aqueduc, d'égout domestique et d'égout pluvial relatifs au projet « Rivière de la cité », (secteur Grands Compositeurs), phase 7 (partie des rues de Tonnancour, Beethoven, Bach et Schubert), phase 8 (rue Mozart, Strauss et une partie de la rue Beethoven) et phase 9 (partie des rues Mozart et Beethoven), y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes (Règlement 1588) afin d'autoriser une participation financière maximale de la Ville de 25 000 \$ pour les infrastructures d'égout pluvial et de fondations de rues adjacentes au parc Mozart construites par le promoteur Groupe N.A.M. dans le cadre de la phase 9 du projet ».

« ADOPTÉE »

**13-05-568 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1664 / AUTORISATION / ACQUISITION VÉHICULE  
AUTOPOMPE CITERNE / SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1664 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1664 intitulé :

« Règlement autorisant l'acquisition d'un véhicule autopompe citerne pour le Service de prévention incendie et le paiement des coûts qui y sont rattachés et décrétant un emprunt de cinq cent cinquante mille dollars (550 000 \$) à ces fins.

« ADOPTÉE »

**13-05-569 ADOPTION / RÈGLEMENT 1275-169 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
DE ZONAGE N° 1275 AFIN DE MODIFIER DES NORMES SE RAPPORTANT À  
L'APPARENCE EXTÉRIEURE DES BÂTIMENTS; AUX BÂTIMENTS,  
CONSTRUCTIONS ET USAGES ACCESSOIRES; À L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR;  
AUX PISCINES; AUX CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS AUTORISÉS DANS  
LES COURS À L'ÉTALAGE ET LA VENTE EXTÉRIEURE TEMPORAIRE; AUX  
MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR**

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 15 avril 2013 un premier projet de règlement portant le n° 1275-169;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 6 mai 2013;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-169 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-169 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier des normes se rapportant :

- à l'apparence extérieure des bâtiments;
- aux bâtiments, constructions et usages accessoires;
- à l'aménagement extérieur;
- aux piscines;
- aux constructions et équipements autorisés dans les cours;
- à l'étalage et la vente extérieure temporaire;
- aux matériaux de revêtement extérieur. ».

« ADOPTÉE »

**13-05-570 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-176 / MODIFICATION / CRÉATION ZONE H3-535 À MÊME LA ZONE P3-513 / SECTEUR RUE GALT À L'OUEST DE LA RUE SHERWOOD**

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 6 mai 2013 un premier projet de règlement portant le n° 1275-176 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 21 mai 2013 à 19 h;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-176 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer la zone H3-535 à même la zone P3-513. »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

**13-05-571 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-185 / MODIFICATION / AJOUT NORME DE STATIONNEMENT / ZONE C2-1005 / SECTEUR DU BOULEVARD DE LA GARE À L'OUEST DE LA RUE ÉDOUARD-LALONDE**

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 6 mai 2013 un premier projet de règlement portant le n° 1275-185 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 21 mai 2013 à 19 h;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-185 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'ajouter une norme de stationnement à la zone C2-1005 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

**13-05-572 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-186 / MODIFICATION / AUTORISATION USAGES / ZONE I2-752 / COMMERCE ARTÉRIEL (C3) / SECTEUR DE LA RUE CHICOINE À L'OUEST DU RANG SAINT-ANTOINE**

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 6 mai 2013 un premier projet de règlement portant le n° 1275-186 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 21 mai 2013 à 19 h;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le texte ainsi que la grille des usages et normes de la zone I2-752 du premier projet de règlement afin de prévoir un nombre maximal de deux étages pour les usages du groupe d'usages Industrie mixte (I2) et un nombre maximal de trois étages pour les usages du groupe Commerce artériel (C3);

CONSIDÉRANT en outre qu'il y a lieu de corriger la note 1 de façon à remplacer (3) par (C3);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-186 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'autoriser dans la zone I2-752, les usages « services aux entreprises et bureaux de professionnels (M) » et « services gouvernementaux (N) » de classe Commerce artériel (C3). »

soit adopté incluant les modifications précitées;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet n'est pas identique au premier.

**« ADOPTÉE »**

**13-05-573 ADOPTION PROJET / RÈGLEMENT N° 1274-14 / MODIFICATION / PERMIS ET CERTIFICATS DE RÉGIE INTERNE / AJOUT / DÉFINITION DE « AMÉNAGEMENT PAYSAGER »**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1274-14 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 afin d'ajouter la définition de « Aménagement paysager »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 3 juin 2013 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**« ADOPTÉE »**

**13-05-574 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1274-14 / MODIFICATION / PERMIS ET CERTIFICAT DE RÉGIE INTERNE / AJOUT / DÉFINITION DE « AMÉNAGEMENT PAYSAGER »**

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 afin d'ajouter la définition de « Aménagement paysager.

**13-05-575 ADOPTION PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-187 / MODIFICATION / NORMES DE PLANTATION ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1275-187 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 concernant les normes de plantation et d'aménagement paysager. »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 3 juin 2013 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**« ADOPTÉE »**

**13-05-576 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-187 / MODIFICATION / NORMES DE PLANTATION ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER**

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 concernant les normes de plantation et d'aménagement paysager.

**13-05-577 AUTORISATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations accordées par la directrice générale, savoir :

- Tournage en hélicoptère en juin 2013 / Complexe Future;
- Affichage temporaire / Festival du cirque / 18 mai au 25 juin 2013;
- Vente de boissons alcooliques / Festival du cirque / 21 au 24 juin 2013;
- Club cyclisme Le Suroît / Le Solstice / 18 juin 2013;
- Affichage temporaire / Club Optimiste / Course de boîtes à savon / 1<sup>er</sup> juin 2013;
- Tournage dans la Ville / 23 et 24 mai 2013;
- Les Seigneuriales 2013 / 7, 8 et 9 juin 2013.

**« ADOPTÉE »**

**13-05-578 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**13-05-579 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**13-05-580 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'à 21 h 17 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier